

Soins de santé primaires

Les soins de santé primaires (SSP) sont essentiels pour mettre en place des systèmes de santé résilients et durables qui garantissent la santé pour tous et la profession infirmière est à l'avant-garde de cet effort. Le Conseil International des Infirmières (CII) soutient et approuve pleinement le terme de soins de santé primaires (SSP) tel qu'il est défini par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui précise : « *Les SSP sont une approche de la santé qui concerne l'ensemble de la société et qui vise à assurer le niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être et leur répartition équitable en se concentrant sur les besoins des personnes et le plus tôt possible dans le continuum allant de la promotion de la santé et de la prévention des maladies au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs, et aussi près que possible de l'environnement quotidien des personnes* ».¹

Les infirmières jouent un rôle essentiel dans la mise en place de systèmes de SSP performants, sûrs, appropriés et durables. Les SSP sont un cadre complet, fondé sur des principes, conçu pour guider la prestation de services afin de maximiser les résultats en matière de santé et d'équité en se concentrant sur les besoins et les préférences des individus, des familles et des communautés tout au long du continuum de soins - de la promotion de la santé et de la prévention des maladies au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs.² Cette approche donne la priorité à la création de conditions favorables à la santé et au bien-être de tous, en plaçant les personnes soignées au cœur de la prestation des services de santé. Le CII approuve cette approche mais dans la pratique, de nombreux systèmes de santé diffèrent dans leur application des SSP. C'est pourquoi la présente prise de position décrit les SSP, les moyens d'aborder la promotion de la santé et le bien-être, comme l'élément central d'un système de santé complet.

L'engagement mondial en faveur des SSP a débuté avec la déclaration d'Alma-Ata de 1978, qui a été réaffirmée en 2018 avec la déclaration d'Astana. Le monde continue de reconnaître que le renforcement des SSP est le moyen le plus inclusif, le plus efficace et le plus efficient de parvenir à la couverture sanitaire universelle (CSU).³ Dans la Déclaration politique des Nations unies sur la CSU de 2023, les chefs d'État et les dirigeants mondiaux se sont engagés à utiliser une approche SSP pour accélérer les progrès vers la CSU d'ici 2030.⁴

Les principes fondamentaux des SSP sont l'accès universel, la solidarité et l'équité, l'approche holistique, la politique et l'action multisectorielles, l'engagement communautaire pour co-créeer la santé et des soins de haute qualité à un prix abordable.² Les SSP englobent trois éléments fondamentaux interdépendants et synergiques :⁵

- 1) Les soins primaires et les fonctions essentielles de santé publique sont au cœur des services de santé intégrés ;
- 2) S'attaquer aux déterminants généraux de la santé par le biais d'une politique et d'une action multisectorielles ;
- 3) Donner aux individus, aux familles et aux communautés les moyens de prendre en charge leur propre santé.

Bien que les SSP et les soins primaires soient des concepts interconnectés, ils sont distincts. Les soins primaires constituent l'axe central et une composante essentielle des SSP, dont ils traduisent les principes et dont ils déterminent les objectifs. Ils représentent le premier point de contact pour l'accès, le maintien de la continuité et la coordination de services sanitaires et sociaux complets, répondant efficacement à la plupart des besoins de santé à proximité du lieu de vie et de travail.⁵

Les SSP fournissent une gamme intégrée de services et de soins durables, accessibles, équitables, sûrs, de haute qualité, efficaces, acceptables, abordables, centrés sur les personnes et les communautés, tenant compte des spécificités de chaque sexe et reflétant des solutions appropriées au niveau local. Ces services essentiels comprennent la vaccination, le dépistage, la prévention, le contrôle et la gestion des maladies transmissibles et non transmissibles, les soins et les services qui promeuvent, maintiennent et améliorent la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, la santé mentale, ainsi que la santé sexuelle et reproductrice.³

Il existe des preuves solides de la corrélation entre des SSP performants et une amélioration significative des résultats en matière de santé, en particulier en ce qui concerne les maladies chroniques. Les SSP sont liés à des taux de mortalité plus faibles, à une meilleure qualité de vie, à une prévention efficace des maladies, à une amélioration de l'expérience des patients et à une réduction des disparités sociales.^{5,6}

Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, l'extension des SSP pourrait sauver 60 millions de vies et augmenter l'espérance de vie moyenne de 3,7 ans d'ici à 2030.⁷ Les systèmes de santé orientés vers les SSP mettent l'accent sur une approche holistique et préventive des soins qui promeut la santé et le bien-être, en s'éloignant du traitement réactif des maladies. Les SSP sont essentiels pour faire face aux urgences de santé publique, à la fois en termes de gestion des capacités de pointe inattendues et de capacité à maintenir les services pour tous, et il a été démontré que les pays dotés de systèmes de SSP plus solides réagissent plus rapidement et plus efficacement aux urgences de santé publique.^{8,9}

Les SSP nécessitent des efforts collaboratifs et coordonnés de la part des services gouvernementaux, des prestataires de services, des organisations non gouvernementales, des universitaires et des membres de la communauté de tous les secteurs, y compris le logement, l'éducation, le transport, la protection sociale et autres, car ils influencent tous fortement les résultats en matière de santé.⁴ Les SSP jouent également un rôle essentiel dans la lutte contre les effets du changement climatique sur la santé et dans l'atténuation des effets négatifs des systèmes de santé sur l'environnement.

Les infirmières sont essentielles à la réalisation efficace des SSP. Elles constituent le segment le plus important du personnel de santé et sont responsables de la prestation de services dans tous les contextes. Les infirmières constituent des liens essentiels entre les individus, les familles, les communautés, le système de santé et au-delà.

Les éléments clés de la pratique infirmière, tels que la garantie d'un accès équitable aux services de santé, la participation de l'individu et de la collectivité aux soins et l'accent mis sur la promotion de la santé et la prévention des maladies, sont également des caractéristiques notables des SSP complets. Les infirmières jouent un rôle central dans la coordination des soins et l'approche holistique de la prestation des soins, elles sont des leaders idéaux au sein d'équipes multidisciplinaires globales pour parvenir à des SSP efficaces.

Les modèles de soins infirmiers, y compris les cliniques et les programmes de vaccination dirigés par des infirmières, améliorent l'accessibilité, la qualité et le caractère abordable des interventions de SSP. En particulier, les infirmières de

pratique avancée (IPA) jouent un rôle crucial dans la création de systèmes de soins de santé durables, efficaces et efficaces. Grâce à leur formation avancée et à leur expérience, les IPA fournissent des soins dans divers contextes, favorisant l'accès en temps opportun, la continuité des soins et l'amélioration de l'expérience des patients.

¹¹ Les technologies numériques sont de plus en plus essentielles pour soutenir les SSP, et les modèles dirigés par les infirmières exploitent ces technologies pour la gestion de l'information, la coordination des soins, la sécurité des patients, l'accessibilité et pour répondre aux urgences sanitaires.^{12,13}

L'investissement et l'optimisation des soins infirmiers, en particulier dans des rôles plus proches des lieux de vie, renforceront l'efficacité et l'efficacité des systèmes de santé, en veillant à ce qu'ils fournissent des soins accessibles, sûrs, abordables et centrés sur les personnes.

Position et recommandations du Conseil International des Infirmières

En tant que voix mondiale des soins infirmiers, le CII :

- Approuve la déclaration d'Astana et concède fermement que le renforcement des SSP est l'approche la plus inclusive, la plus efficace et la plus efficace pour améliorer la santé physique et mentale et le bien-être social des personnes. Les SSP sont la pierre angulaire d'un système de santé durable permettant de réaliser la CSU.
- Reconnaît que les SSP nécessitent des équipes soignantes qui font preuve d'un travail d'équipe coordonné, d'une collaboration interprofessionnelle, d'un mélange approprié de compétences et de professionnels de la santé travaillant dans leur domaine de pratique optimal.
- Est fermement convaincu que les modèles de soins infirmiers offrent une occasion sans précédent d'améliorer l'accessibilité, la qualité, la sécurité et le caractère abordable des services de soins de santé pour les SSP.
- Estime que la coordination des soins assurée par les infirmières est une solution efficace et fondée sur des données probantes qui illustre et contribue efficacement aux SSP.
- Estime que la planification stratégique et l'investissement dans la formation,

l'apprentissage tout au long de la vie et le développement du leadership des infirmières sont essentiels pour constituer le personnel infirmier nécessaire aux SSP.

- Maintient que l'efficacité et l'efficience des SSP dépendent d'un personnel infirmier respecté et protégé et qu'il est essentiel de garantir la sécurité des travailleurs de la santé pour assurer le succès des SSP.
- Estime que le renforcement des SSP nécessite un personnel infirmier équitablement réparti et durable qui soit en phase avec les besoins de santé de la population et de la communauté et qui soit préparé à la pratique dans l'ensemble des milieux communautaires et du système de soins de santé.
- Estime que le développement et le renforcement des rôles des infirmières de pratique professionnelle avancée augmenteront l'offre nationale de professionnels susceptibles d'être en mesure de fournir des SSP culturellement compétents dans le contexte de la communauté locale.
- Demande que toute réforme des SSP aborde les questions clés liées à la transition des soins.

Le CII encourage les associations nationales d'infirmières (ANI) à :

- Aider la profession infirmière et les autres disciplines à comprendre et à promouvoir les rôles et les responsabilités des infirmières en matière de SSP.
- Contribuer au développement, à l'amélioration et au soutien des systèmes de coordination des soins infirmiers aux côtés des responsables des systèmes de santé.
- Plaider en faveur de politiques nationales qui encouragent les équipes multidisciplinaires fonctionnelles, l'investissement dans l'apprentissage interprofessionnel et les modèles de gouvernance et de financement qui soutiennent les soins en équipe.
- Promouvoir l'utilisation de la technologie numérique dans les modèles de soins infirmiers pour soutenir les SSP.
- Contribuer aux politiques, stratégies et plans nationaux dans tous les secteurs et collaborer avec d'autres parties prenantes pour aider à mettre en place des systèmes de SSP solides et durables.

- Plaider en faveur d'un investissement continu et durable dans les SSP au niveau national.
- Plaider en faveur d'une formation de qualité avant et après l'immatriculation afin de permettre au personnel infirmier de continuer à fournir des soins efficaces axés sur les SSP.
- Prendre en compte les normes et compétences professionnelles liées à la coordination des soins.
- Plaider en faveur de l'intégration dans la formation infirmière des compétences requises pour faire des patients des partenaires dans les soins et le processus de prise de décision partagée.
- Soutenir l'éducation interprofessionnelle et plaider pour que les professionnels sanitaires acquièrent les compétences et les attributs nécessaires à la pratique professionnelle interprofessionnelle.

Le CII appelle les gouvernements et/ou les organisations de santé mondiale à :

- S'engager à renforcer les SSP par la mise en œuvre de la déclaration d'Astana et concrétiser cet engagement en valorisant les investissements dans les SSP et en leur donnant la priorité. Les investissements dans les SSP devraient augmenter d'au moins 1 % du produit intérieur brut.¹⁴
- Permettre aux infirmières de travailler dans tout le domaine de leur pratique en renforçant et en modernisant la réglementation.
- Créer un travail décent et une rémunération appropriée pour les infirmières et les autres agents de santé travaillant au niveau des soins primaires, comme le prévoit la déclaration d'Astana.
- Faire participer activement et utilement les associations nationales de soins infirmiers en tant que partenaires essentiels dans l'élaboration des politiques et la prise de décision.
- S'engager à accroître l'offre nationale de soins infirmiers pour le personnel infirmier et adhérer au Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé.¹⁵
- Adopter des politiques qui reconnaissent, soutiennent et rémunèrent les

infirmières de pratique avancée afin d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité, sûrs et abordables et d'optimiser les SSP.

- Élaborer, doter en ressources et mettre en œuvre une planification stratégique nationale des soins infirmiers/du personnel de santé afin de parvenir à des SSP optimales. La planification stratégique doit comprendre l'analyse, la prévision et la planification de l'offre et de la demande de personnel infirmier en fonction des besoins de santé de la population ; l'examen du domaine de pratique et des rôles, l'élimination des obstacles, le cas échéant, afin d'optimiser l'utilisation du domaine de pratique et du rôle des infirmières ; et la mise en place d'équipes pluridisciplinaires.
- Assurer une répartition équitable des ressources pour les SSP dans les zones urbaines et rurales et mettre en œuvre des mesures ciblant l'éducation, le soutien personnel et professionnel, une rémunération adéquate et opportune, ainsi que des conditions de travail et de vie adéquates pour recruter et retenir le personnel de santé dans les zones urbaines éloignées, rurales et socialement défavorisées.⁵
- Faire davantage entendre la voix des infirmières dans l'élaboration des politiques et la prise de décision à haut niveau pour les SSP.

Le CII appelle les infirmières, dans leur rôle de cliniciennes, d'éducatrices, de gestionnaires, de chercheuses, d'influenceuses de politiques ou de cadres, à :

- Promouvoir et sensibiliser le public aux modèles de soins basés sur des équipes multidisciplinaires qui augmentent l'efficacité et la valeur des SSP.
- Saisir les occasions d'assumer une plus grande responsabilité dans la planification, la fourniture, le suivi et l'évaluation des services de SSP.
- S'engager dans la formation continue et le développement professionnel afin de renforcer et d'étendre le domaine de pratique.
- Promouvoir le champ d'action et les fonctions des infirmières auprès de tous les membres de l'équipe de soins de santé afin de mieux comprendre et soutenir l'ensemble du rôle de l'infirmière dans les SSP.
- Poursuivre la révision des programmes de formation aux soins infirmiers afin de répondre aux besoins des communautés desservies en matière de soins de santé et de mieux préparer et attirer les étudiants à travailler dans un large

éventail de contextes en utilisant une approche SSP.

- Soutenir les individus et les communautés dans l'utilisation de la santé numérique qui peut les aider à identifier leurs besoins en matière de santé, à participer à la planification et à la prestation de leurs propres soins et à se sentir habilités à prendre l'initiative de maintenir leur propre santé et leur bien-être.
- Offrir des stages de haute qualité en soins infirmiers aux étudiants de premier cycle et de troisième cycle dans l'ensemble du continuum de soins, y compris, mais sans s'y limiter, les soins aux personnes âgées, les soins primaires, les écoles et d'autres agents communautaires, afin de soutenir la mise en place de services de santé intégrés.
- Améliorer la connaissance et la compréhension qu'ont les individus et les collectivités de la coordination des soins et de la manière dont elle peut influencer sur leur traitement et leur participation aux soins de santé.
- Mener des recherches sur la contribution des modèles de soins infirmiers, du domaine de pratique infirmière et des rôles des infirmières de pratique avancée au renforcement des SSP.
- Contribuer à l'établissement, au maintien et à l'amélioration continue d'une culture de la sécurité des patients et mettre en œuvre les principes de sécurité des patients dans la pratique quotidienne.

Adoptée en 1999

Réexaminé et révisé en 2007, 2024

Citation suggérée : Conseil International des Infirmières. *Prises de positions du Conseil International des Infirmières : Soins de santé primaires*. Genève : Conseil International des Infirmières, 2024.

Références

1 Organisation mondiale de la Santé. Soins de santé primaires. [Cité le 4 septembre 2024] Disponible sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/primary-health-care>

2 Organisation mondiale de la Santé et Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Une vision pour les soins de santé primaires au 21^{ème} siècle : vers une couverture sanitaire universelle et les Objectifs de développement durable [Internet]. Genève : Organisation mondiale de la Santé et Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; 2021 [cité le 29 avril 2024]. Disponible sur : <https://www.who.int/docs/default-source/primary-health/vision.pdf>

3 Organisation mondiale de la Santé et Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Déclaration d'Astana [Internet]. Genève : Organisation mondiale de la Santé et Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; 2018 [cité le 29 avril 2024]. Disponible sur : <https://www.who.int/docs/default-source/primary-health/declaration/gcphc-declaration.pdf>.

4 Nations Unies. Déclaration politique de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle [Internet]. New York : Nations Unies ; 2023 Sep 1 [cité 2024 Apr 29]. Disponible sur : <https://www.un.org/pga/77/wp-content/uploads/sites/105/2023/09/CSU-Final-Text.pdf>

5 Organisation mondiale de la Santé. Mise en œuvre de l'approche des soins de santé primaires : A primer [Internet]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2024 [cité le 22 août 2024]. Disponible sur : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240090583>

6 OCDE. Réaliser le potentiel des soins de santé primaires : Études de l'OCDE sur la politique de santé [Internet]. Paris : Éditions OCDE ; 2020 30 mai [cité 2024 29 avril]. Disponible sur : <https://www.oecd-ilibrary.org/deliver/a92adee4-en.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpublication%2Fa92adee4-en&mimeType=pdf>.

7 Organisation mondiale de la Santé. Soins de santé primaires [Internet]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2023 Nov 15 [cité 2024 Apr 29]. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/primary-health-care>

8 Hanson K, Bricki N, Erlangga D, Alebachew A, De Allegri M, Balabanova D, et al. The Lancet Global Health Commission on financing primary health care: putting people at the centre. Lancet Glob Health [Internet]. 2022 mai [cité 2024 avril 29] ; 10(5) : p. e715-e772. Disponible sur : <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S2214-109X%2822%2900005-5>

9 OCDE. Renforcer la première ligne : Comment les soins de santé primaires aident les systèmes de santé à s'adapter pendant la pandémie de COVID-19 [Internet]. Paris : Éditions OCDE;2021 [cité le 29 avril 2024]. Disponible sur : https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1060_1060243-snyxeldlii&title=Strengthening-the-frontline-How-primary-health-care-helps-health-systems-adapt-during-the-COVID-19-pandemic.

10 Conseil International des Infirmières. Prise de positions du Conseil International des Infirmières : Sécurité des patients [Internet]. Genève : Conseil International des Infirmières ; 2023 [cité le 29 avril 2024]. Disponible sur : https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-08/ICN%20Position%20Statement%20Patient%20Safety%202023%20FINAL_FR.pdf

11 Brownwood I, Lafortune G. Advanced practice nursing in primary care in OECD countries: Recent developments and persisting implementation challenges [Internet]. Paris : Éditions OCDE ; 2024 [cité le 29 avril 2024]. Disponible sur : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/advanced-practice-nursing-in-primary-care-in-oecd-countries_8e10af16-en

12 Organisation mondiale de la Santé. Série technique sur les soins de santé primaires. Technologies numériques : façonner l'avenir des soins de santé primaires [Internet]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2018 [cité le 29 avril 2024]. Disponible sur : <https://www.who.int/docs/default-source/primary-health-care-conference/digital-technologies.pdf>

13 Conseil International des Infirmières. Prise de positions du Conseil International des Infirmières : Transformation numérique de la santé et pratique infirmière [Internet]. Genève : Conseil International des Infirmières ; 2023 [cité le 29 avril 2024]. Disponible sur https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-08/ICN%20Position%20Statement%20Digital%20Health%20FINAL-30.6_FR.pdf

14 Organisation mondiale de la Santé. Vers les SSP [Internet]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2024 [cité le 29 avril 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/activities/moving-towards-phc>

15 Organisation mondiale de la Santé. Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé [Internet]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2010 mai [cité le 2024 avril 29]. Disponible sur : <https://www.who.int/publications/i/item/wha68.32>